

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	47 (1918)
Heft:	9
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — La commune de Dompierre a décidé d'accorder à son instituteur la même allocation de renchérissement que l'Etat, soit 185 fr., et à son institutrice, la somme de 100 fr.

Malgré les lourdes charges qui pèsent sur la commune de Progents, le conseil communal de cette localité vient de voter une allocation supplémentaire de 200 fr. en faveur de son instituteur.

Les conseils communaux de Pont-en-Ogoz et de Villars-d'Avry avaient déjà, au début de 1917, accordé une augmentation de 300 fr. à leur instituteur. Pour répondre aux vœux de la Direction de l'Instruction publique, ils viennent de prendre encore la généreuse initiative d'accorder une allocation annuelle, pendant la durée de la guerre, de 100 fr. à l'instituteur et de 50 fr. à l'institutrice.

Le conseil communal de Villarvolard vient de voter la belle allocation de 300 francs à son instituteur pour l'année 1918.

Afin de correspondre au vœu exprimé par le Grand Conseil, le conseil communal de Vauderens vient d'accorder à son instituteur et à son institutrice, pour 1918, une allocation de 50 fr. pour le renchérissement de la vie.

Berne. — L'école normale allemande des institutrices sera transférée de Hindelbank à Thoune ; elle aura trois classes successives au lieu d'une. La convention passée en novembre dernier entre l'Etat de Berne et la commune de Thoune a été ratifiée par le Grand Conseil le 19 mars dernier. Le Grand Conseil a également ouvert un crédit de 500,000 fr. pour la construction d'un bâtiment neuf. La ville de Thoune met un terrain approprié à la disposition de l'Etat et fait des conditions de faveur pour l'entretien des rues, la livraison du gaz et de l'électricité. La Direction de l'Instruction publique a, en outre, à sa disposition un crédit de 50,000 fr. pour l'achat du mobilier.

(*L'Éducateur.*)

AVIS

Les membres du corps enseignant sont informés que le petit recueil de *Chants obligatoires pour les écoles primaires des cantons romands*, publiés par la Conférence des Chefs de l'Instruction publique des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, est en vente au Dépôt central du matériel scolaire, section A, au prix de **30 cent. l'exemplaire.**

Nous serions reconnaissants aux abonnés du BULLETIN PÉDAGOGIQUE qui disposent du N° 4 de l'année 1918 de bien vouloir l'envoyer à l'Administration, 38, Avenue de Pérolles.

Le soussigné photographiant les écoles du canton de Fribourg se recommande auprès de Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices pour leurs classes.

Hommages respectueux.

BRANDT DE TRÉMEUR,
Photographe des Ecoles, à LYSS.

—•—